Contrat-cadre de travail

conclu entre

InterNeb+

et

1me/M
ci-après le travailleur)

Dispositions applicables

Celles du contrat de travail et celles des dispositions de l'Avenant InterNeb+.

Contrat de mission

Doit mentionner la raison sociale et l'adresse de l'entreprise locataire de services, le lieu de travail, la fonction à occuper, la date du début de l'occupation, si possible la durée approximative de la mission, l'horaire de travail, le salaire, les indemnités notamment de déplacement et pour travaux spéciaux, etc.

Assu	ran	ces	aco	cide	nt	et	perte	de
gain	en	cas	de	mal	ad	ie		

Selon contrat de travail de l'employeur

Délai de résiliation durée indéterminée)

2 jours ouvrables pendant le 1^{er} mois (contrat de 7 jours civils dès la fin du 1^{er} mois

Le contrat de durée déterminée doit indiquer le

début et la fin de l'occupation

Responsabilité

Le travailleur est responsable envers InterNeb⁺ et l'entreprise locataire de services de tout dommage qu'il aura causé intentionnellement ou par négligence grave.

Secret professionnel

Le travailleur s'engage à garder le secret professionnel vis-à-vis des entreprises locataires de services.

Protection des données

Le travailleur autorise InterNeb⁺ à conserver son dossier et à traiter les informations sur les supports informatiques.

InterNeb⁺ ne peut utiliser les informations en sa possession que pour les besoins de placement du travailleur.

Législation en vigueur

Pour tous les points non réglés dans le présent contrat-cadre, dans le contrat de base et l'Avenant InterNeb+, les dispositions des CCT sont applicables, ainsi que celles du Code des Obligations CO, le cas échéant de la Loi sur le Travail LT et ses ordonnances.

For juridique

Tout différend relatif au présent contrat-cac Commission paritaire neuchâteloise du secteu	dre ou à un contrat de mission sera soumis à la r principal de la construction
Ce présent contrat est établi en deux exempla	ires et signé par InterNeb+ et le travailleur.
Lieu et date	
InterNeb+	Le travailleur